



Le *Guide* des **déchets**



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE MARENNES
SERVICE ENVIRONNEMENT**

10 rue du Maréchal Foch - BP 50028 - 17320 MARENNES

Tél. : 05 46 85 76 33 - environnemen@bassin-de-marennes.com

www.bassin-de-marennes.com



PLANNING DES COLLECTES DES DÉCHETS

Ordures Ménagères (OM) et Emballages Ménagers Recyclables (EMR) à partir du 1^{er} juillet 2011

COMMUNES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Bourcefranc-Le Chapus, Marennes-Plage, La Chainade, Nodes, Le Breuil Collecte de 4h à 13h						
Marennes Collecte de 4h à 13h						
Hiers-Brouage Collecte de 4h à 13h					DU 01/07 AU 31/08	
Saint-Just-Luzac Collecte de 4h à 13h						DU 01/07 AU 31/08
Nieulle-sur-Seudre Collecte de 4h à 13h						DU 01/07 AU 31/08
Saint-Sornin Collecte de 4h à 13h						DU 01/07 AU 31/08
Le Gua Collecte de 4h à 13h						DU 01/07 AU 31/08



Les sacs d'ordures ménagères et les sacs jaunes pour la collecte sélective doivent être sortis la veille au soir à partir de 20 h.

En cas de problème concernant la collecte, veuillez contacter les services de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes au

05 46 85 76 33.



COMMENT BIEN TRIER

Les Emballages Ménagers Recyclables (EMR) à déposer dans les sacs jaunes

PLASTIQUE

bouteilles et flacons
uniquement :
eau, jus de fruits, huile,
produits d'entretien, d'hygiène



MÉTAL

boîtes de conserve, canettes,
bombes aérosols, barquettes en
aluminium et bidons de sirop



CARTON

boîtes en carton vidées,
briques alimentaires,
cartonnettes et
suremballages en carton



EMBALLAGES MÉNAGERS A NE PAS JETER DANS LE SAC JAUNE

- Suremballages en plastique : poches et films plastique, pots (yaourt, crème fraîche, fleur...), barquettes en polystyrène... tous les plastiques n'ayant pas la forme d'une bouteille ou d'un flacon > **SAC NOIR**
- Boîtes de conserve contenant des restes > **SAC NOIR**
- Emballages en verre > **CONTAINER À VERRE**
- Papier, journaux, magazines, enveloppes blanches > **CONTAINER À PAPIER**



Les autres déchets Sacs noirs, containers à papier et à verre

1. Les ordures ménagères
sont à disposer
dans les sacs noirs.



2. Containers à papier

Journaux, revues, magazines, feuilles
de papier, prospectus publicitaires
débarrassés du film plastique,
enveloppes blanches avec ou sans
fenêtre (*Les enveloppes krafts*
vont dans les ordures ménagères),
livres et cahiers débarrassés de leur
couverture.



3. Containers à verre

Bouteilles en verre, pots en verre,
bocaux en verre.



Pour bénéficier de la collecte, n'oubliez pas de venir vous inscrire à la Communauté de Communes du Bassin de Marennes lors de votre emménagement. En revanche, les sacs jaunes sont mis à disposition dans votre mairie.

LES DÉCHÈTERIES

Le Bournet

La déchèterie du «Bournet», située à la limite de Marennes et Saint-Just-Luzac à proximité de l'Aérodrome, vous accueille tous les jours pour le dépôt de vos déchets.

Ouverture :

de novembre à février :

- » lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi :
- de 9h à 12h et de 14h à 17h,
- » mercredi de 14h à 17h,
- » dimanche de 9h à 12h.

de mars à octobre :

- » lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi :
- de 9h à 12h et de 14h à 18h,
- » mercredi de 14h à 18h,
- » dimanche de 9h à 12h.

Le Bournet - 17320 Saint-Just-Luzac
05 46 85 41 37



La Madeleine

La déchèterie «La Madeleine» est accessible par la route départementale 728 (Marennes-Saintes) à «Saint Nadeau» et par la route départementale 131 (Marennes-Le Gua). L'équipement est situé à proximité de la station d'épuration de Le Gua. Une signalétique routière vous guidera.

Ouverture :

de novembre à février :

- » lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi :
- de 14h à 17h,
- » samedi :
- de 9h à 12h et de 14h à 17h,
- » fermée le dimanche.

de mars à octobre :

- » lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi :
- de 14h à 18h,
- » samedi :
- de 9h à 12h et de 14h à 18h,
- » fermée le dimanche.

Route de la Madeleine - 17600 Le Gua
05 46 02 51 43



Type de déchets

Les filières de traitement utilisées pour les déchets collectés en déchèterie et en décharge sont :

- La Valorisation matière (recyclage) :

Métaux, Journaux,

Magazines,

Revues,

Carton, Verre,

Batteries, Piles,

Huiles, Bois, DEEE.

- L'Élimination :

Déchets Toxiques.

- Le Centre d'Enfouissement Technique (CET) de Classe 2 :

Tout Venant.

- La Décharge

de Classe 3 :

Déchets Verts,

Gravats.

ATTENTION ⚠️

Les déchets professionnels ainsi que les gravats ne sont pas acceptés à «La Madeleine».